

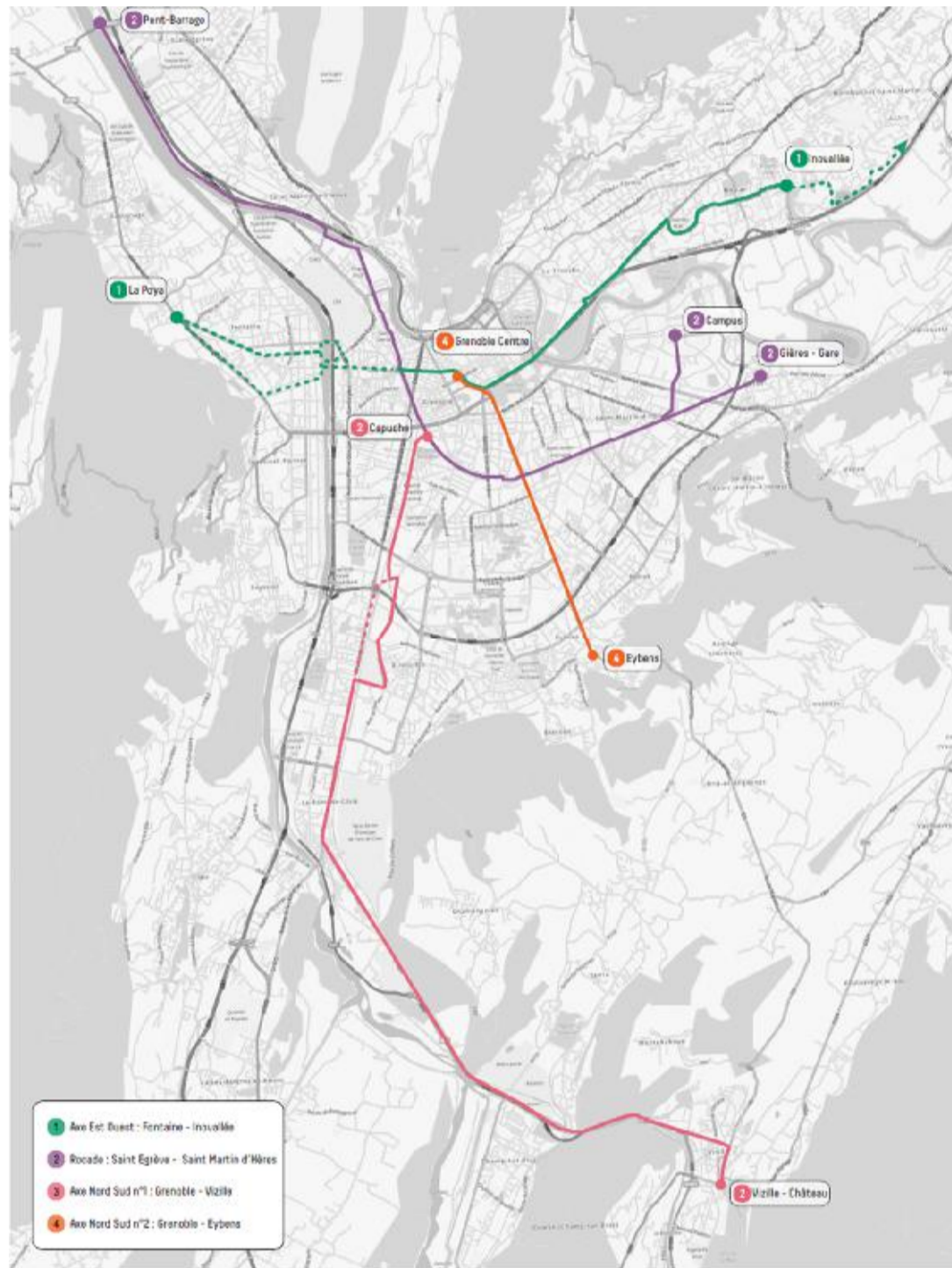


SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES



Plan Chronovelo

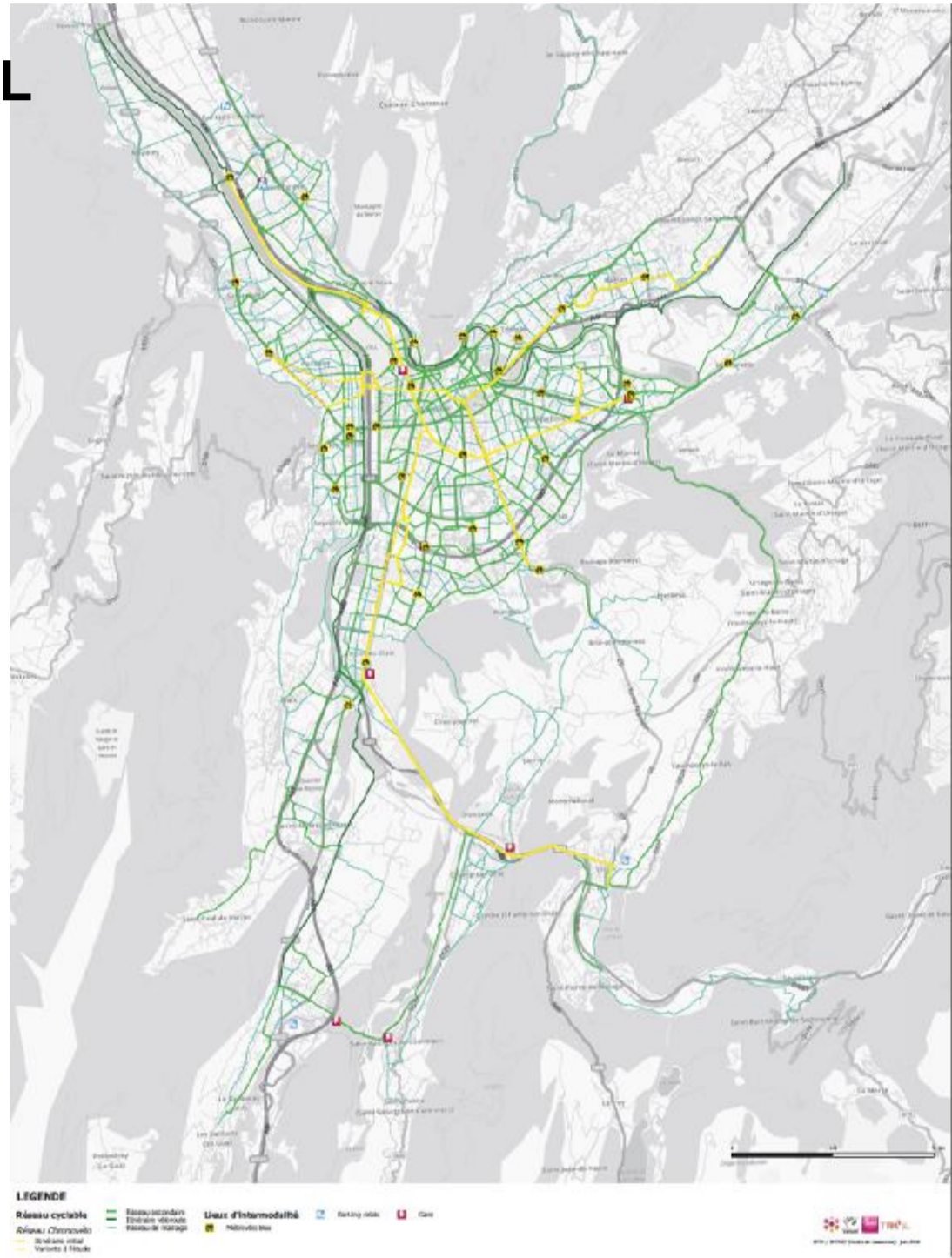
↘ A - CHRONOVELO





**PLAN
GLOBAL**

↘ B – PLAN GENERAL





TYPOLOGIE D' AMENAGEMENTS

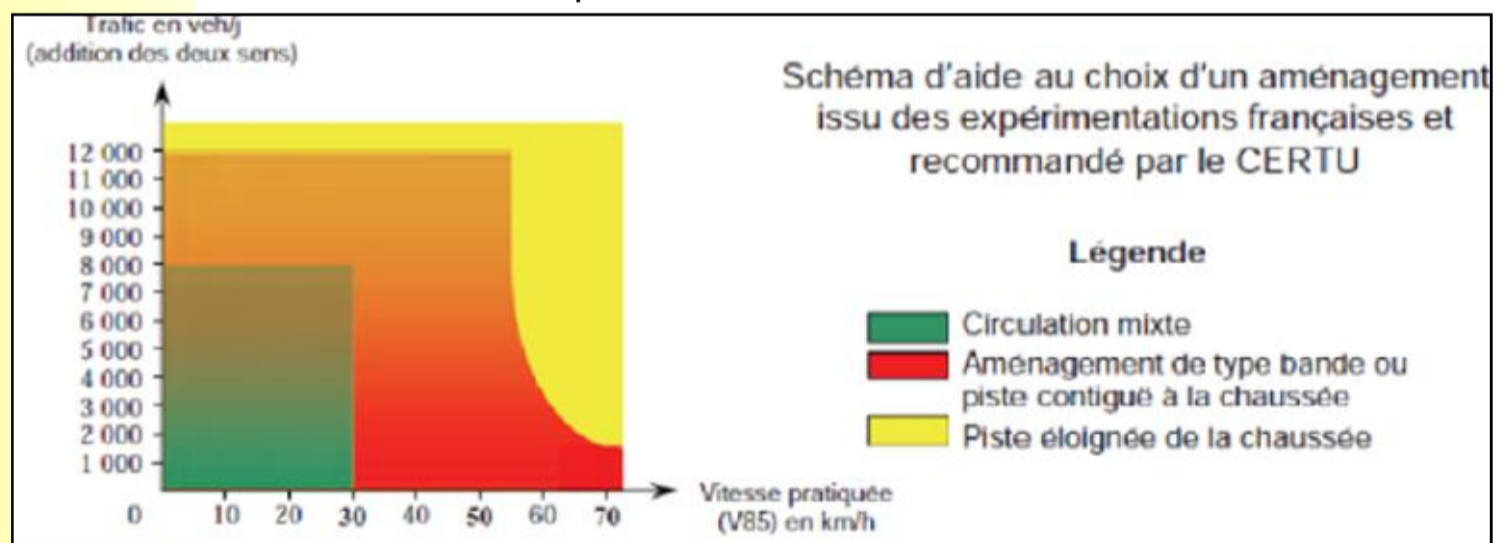
PRINCIPES D'AMENAGEMENTS

Entre mixité et séparation des flux

Des choix d'aménagement en cohérence avec la classification des voies existantes (nouveau référentiel des espaces publics lié à Métropole apaisée)

2 facteurs clés à prendre en compte pour choisir entre mixité ou séparation des flux vélos/voitures : la vitesse des véhicules et le volume du trafic

1. Séparation des flux sur les voies à fort trafic et > 30 km/h
2. Mixité des flux pour les voies < 30 km/h et à plus faible trafic. Les cyclistes sur chaussée contribuent ainsi à l'apaisement.



PRINCIPES D'AMENAGEMENTS

Principe de cohabitation avec affirmation de la place du vélo (vitesse faible et trafic modérée)

Nécessité de conforter le positionnement et la trajectoire du cycliste avec le marquage d'un pictogramme vélo

Marquage d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ou chaucidou : insertion de bandes cyclables franchissables sur chaussée étroite

Vélorue



Principe de séparation

Sur les axes à fort trafic, à 50km/h ou en interurbain, aménagements séparatifs à adapter selon le contexte :

- bande cyclable standard confortable
- bande élargie (en présence de stationnement notamment),
- dispositifs type séparateurs ou bordures, pistes...



PISTES ET BANDES CYCLABLES

Les bandes cyclables se trouvent sur la chaussée. Elles sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue, et un **pictogramme de vélo** permet de voir qu'il s'agit de voies réservées aux cyclistes et adaptées à leur mode de circulation.



Les pistes cyclables sont, quant à elles, isolées par rapport aux autres usagers et **protégées des véhicules motorisés**.



VÉLORUE OU RUE À PRIORITÉ CYCLE :

Principe

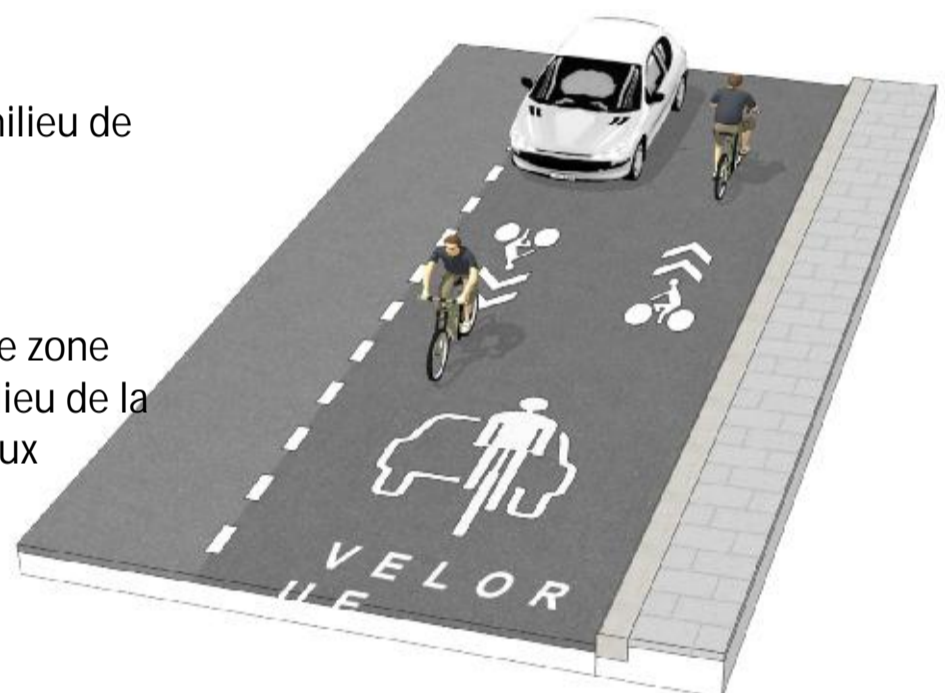
- ✓ Priorité donnée au vélo
- ✓ Dépassement du cycle non autorisé
- ✓ Possibilité de circuler à deux de front
- ✓ Confortement de son positionnement au milieu de la chaussée

Modalités de mise en œuvre

- ✓ Signalisation spécifique en entrée/sortie de zone
- ✓ En section courante : pictogrammes au milieu de la chaussée, répétés à intervalle régulier et aux intersections

Contexte

- ✓ Déclinaison de la zone 30
- ✓ Logique de cohabitation des modes
- ✓ En l'absence de desserte TC structurantes et/ou dans des rues à sens unique
- ✓ Sur des axes à faible trafic



CHAUCIDOU :

Principe

- ✓ Insertion de bandes cyclables franchissables sur chaussée étroite
- ✓ Circulation des cyclistes sur les « accotements »
- ✓ Possibilité pour les automobilistes, en l'absence de cycle, de se reporter sur ces « accotements » lorsqu'ils sont amenés à se croiser

Modalités de mise en œuvre

- ✓ Voie centrale sans marquage axiale (de 4,5m – 4m minimum)
- ✓ Accotements délimités par des lignes blanches discontinues de 1,5m (1,7m si stationnement)
- ✓ Signalisation spécifique en entrée/sortie + pictogramme aux intersections
- ✓ Pictogrammes ou chevrons en section courante dans le sens de la circulation sur accotement

Contexte

- ✓ Voie à double sens / trafic modéré et faible proportion de poids lourd
- ✓ Linéaire offrant une bonne lisibilité

